



Découvrez dès à présent les modifications probables du cadre "Solvabilité 2" en participant au **Webinar organisée par l'ILAC le 12 novembre 2020 à 18h15** sur le thème :

## ***Solvency II : upcoming developments***

***Miroslav Kotaska***

***Solvency II Expert***

***Willis Towers Watson***

nous fera l'honneur d'être notre orateur  
(le Webinar se tiendra en anglais)

En février 2019, la Commission Européenne a mandaté l'EIOPA dans le cadre de la révision de la Directive Solvabilité II. Cette demande, qui intervient après un examen technique des mesures de niveau 2 s'est traduite par une période de consultations du marché dont les derniers retours étaient attendus pour le 15 janvier 2020.

Ces consultations portaient principalement sur les sujets suivants : Extrapolation de la courbe des taux sans risque, Volatility Adjustment, Best Estimates, Risk Margin, SCR, MCR, Reporting, Supervision des groupes, Proportionnalité, ainsi que la Politique macro-prudentielle.

Sur base des informations ainsi recueillies, l'EIOPA devrait rendre son avis définitif à la Commission Européenne d'ici fin décembre 2020. La Commission Européenne devrait, quant à elle, faire part de ses propositions d'implémentation pour débat au Parlement Européen et au Conseil de l'Union Européenne au 3<sup>e</sup> trimestre 2021, avec pour objectif une mise en œuvre en 2022.

**L'inscription au Webinar se fait via le lien suivant:**

<https://www.ilac.lu/agenda/fiche/2020/11/12/solvency-ii-upcoming-developments>

**Lien pour accéder au Webinar le 12 novembre:**

[https://teams.microsoft.com/join/19%3ameeting\\_NWQwNDBkZWMtOTk3Mi00ZTAwLWEyZTUtNzZiM2Q4OGNIOTNk%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%2276e3921f-489b-4b7e-9547-9ea297add9b5%22%2c%22Oid%22%3a%221935220c-e7b6-4454-822d-f8ad69a28062%22%7d](https://teams.microsoft.com/join/19%3ameeting_NWQwNDBkZWMtOTk3Mi00ZTAwLWEyZTUtNzZiM2Q4OGNIOTNk%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%2276e3921f-489b-4b7e-9547-9ea297add9b5%22%2c%22Oid%22%3a%221935220c-e7b6-4454-822d-f8ad69a28062%22%7d)

Ce Webinar est ouvert à toute personne intéressée par le sujet et donne droit à 1,5 points CPD aux membres de l'Institut Luxembourgeois des Actuares.